Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 035-213502743-20260709-D2026_054-DE

SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE (35)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 09/07/2026

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Pouvoirs : 2
Mode de scrutin : à main levée
Abstention : 0
Votants : 15
Pour : 13 Contre : 2

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le six juillet 2026, s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de LEGENDRE Bertrand, Maire.

En exercice : LEGENDRE Bertrand, DELABARRE Sylviane, FELLOUS Frédéric, MARGUERITTE Valérie, BRUNET Thierry, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, JACOB Jean-Paul, PERIGNON Christophe, DUVAL Sabrina, BOUDOUYA Ali, MONTAUX Sylvie, OBLIN Pierre, LARCHER Julien, LEPEU Céline.

Absent(s):
Absent(s) excusé(s) :
LEPEU Céline donne pouvoirs à BOUDOUYA Ali ;
DELABARRE Sylviane donne pouvoirs à LEGENDRE Bertrand.

Secrétaire de séance nommée : MARGUERITTE Valérie

2026-054 : TARIFS LOCATION DE SALLE

Rapporteur : Monsieur LEGENDRE Bertrand

Vu la délibération initiale n°2022-041 en date du 02/06/2022,

Vu la délibération n°2024-048 en date du 27/06/2024 actualisant les tarifs des services municipaux,

Considérant la nécessité d'augmenter la tarification des locations de la salle communale.

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter le tarif de la location de la salle communale de 15%.

Les nouveaux tarifs se présentent comme suit à partir du 1er septembre 2026 :

	Salle	**Avec cuisine** (vaisselle incluse)
Association germinoise (hors nouvel an)	Gratuit	
Partenaires institutionnels	Gratuit	N/A
Particuliers germinois	230 €	402,50 €
Vin d'honneur	69,00 €	
Associations et particuliers hors commune, entreprises	402,50 €	517,50 €
Réunion électorale	345 €	N/A
Nouvel an	690,00 €	
Seconde journée de location	Moitié du tarif initial	
Arrhes encaissées à la réservation et non remboursée en cas d'annulation (hors associations)	34,50 €	
Caution association germinoise	57,50 €	
Caution hors association germinoise	345,00 €	

A 13 votes pour et 2 votes contre, le conseil municipal :

VALIDE la nouvelle proposition tarifaire pour toutes nouvelles locations de salle réservée à partir du 01/09/2026.

AUTORISE le Maire à effectuer toute démarche administrative en lien avec le sujet.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique.

Pour copie conforme,

COMMUNE DE ST GERMAIN-SUR-ILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine

Pour le Maire